

ROB

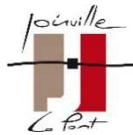
Rapport d'Orientation Budgétaire

Année 2020



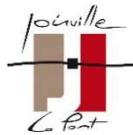
Joinville | le | Pont

1. Le contexte économique



1.1. Un contexte économique très incertain

- Traditionnellement un seul PLFR (Projet de Loi de Finances Rectificative) est présenté au Parlement en fin d'exercice budgétaire.
A ce stade de l'année c'est déjà un 3ème PLFR qui est en cours d'adoption au Parlement. Ce 3ème PLFR à peine ébauché, un 4ème serait déjà annoncé.
- Sachant que les hypothèses économiques qui vous sont présentées aujourd'hui s'appuient sur les prévisions établies par le gouvernement pour l'élaboration du PLFR n°2 et 3, elles sont dès lors à prendre avec une grandes précautions.
- L'objet par ailleurs de ce panorama n'est pas de faire l'exégèse des mesures prises par le Gouvernement ou par la BCE (Banque Centrale Européenne) mais de dresser une rapide description de l'environnement économique et budgétaire dans lequel évolueront les finances de la Ville dans les prochains mois. Vous sont ainsi présentées les principales mesures susceptibles d'impacter les concours financiers de l'Etat aux collectivités ou les conditions de financement proposées par les établissements bancaires.
- Toutes ces incertitudes pèsent bien entendu sur le budget de la commune. Des décisions modificatives seront sans doute à prévoir d'ici la fin d'année.



1.1. De la crise sanitaire à la crise économique

Les hypothèses économiques du PLFR n°3 :

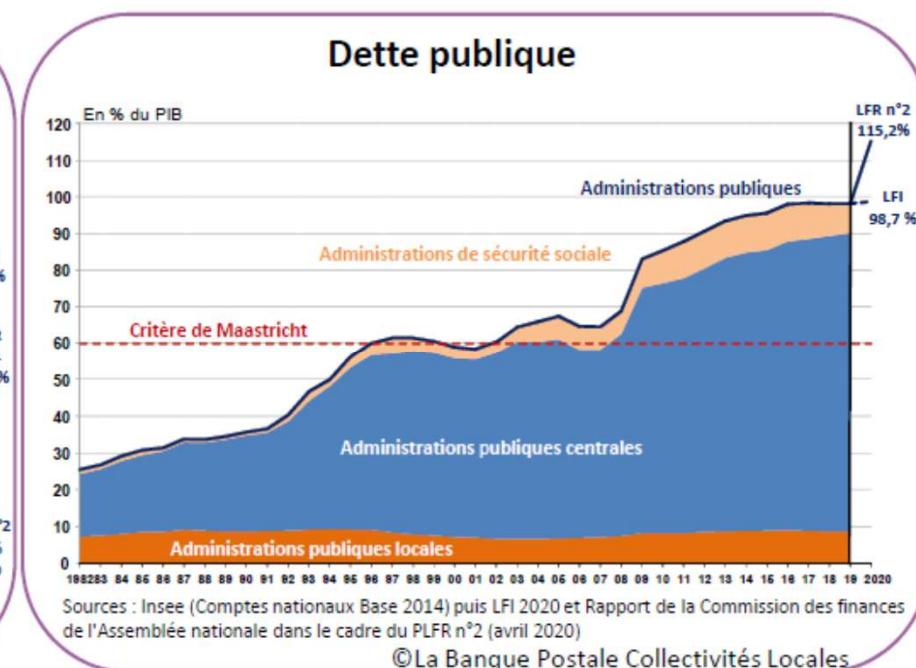
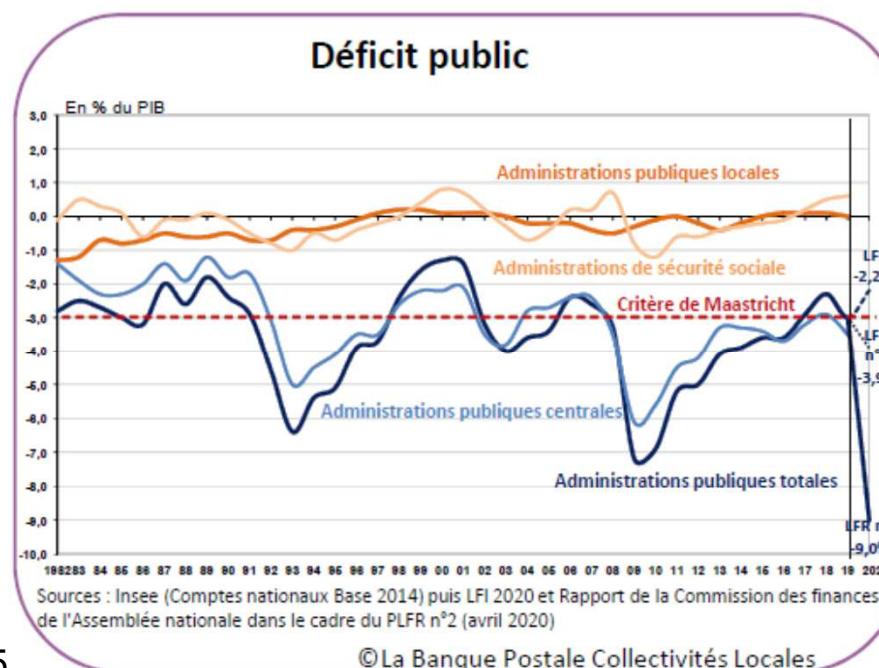
- Un arrêt brutal de l'économie : un recul du PIB estimé à 12 % sur l'année 2020
- Des indicateurs en berne :
 - Baisse de l'investissement des ménages de - 19,5%
 - Baisse de l'investissement des entreprises de -24,2 %
 - L'inflation qui diminuerait à +0,4% en 2020 après +1,1 % en 2019, notamment du à la baisse du prix du pétrole
- Une reprise économique d'une ampleur incertaine : le déconfinement a marqué la reprise de l'activité économique. Toutefois l'incertitude pesant sur le contexte économique mondial avec la poursuite inquiétante de l'épidémie aux Etats-Unis ou en Amérique du Sud, en plus des traces laissées par le confinement sur les bilans des entreprises, sont autant de freins en termes d'investissements ou d'embauches pour les entreprises.
- Un effort budgétaire exceptionnel : les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures fortes pour préserver le tissu économique. Ces mesures viennent augmenter durablement les déficits et la dette publics, y compris en France et dans la zone Euro.
- Des taux d'intérêt toujours bas : le creusement des déficits publics suite à la récession constitue une pression haussière sur les taux d'intérêts des emprunts d'Etat, les investisseurs demandant plus de rendement pour couvrir un risque plus grand. L'intervention des banques centrales, notamment par le rachat important d'actifs (obligations d'Etat principalement) a permis de stabiliser le système financier et de peser sur les taux d'intérêts.

1.2. Le contexte budgétaire national

- Une dégradation importante du solde budgétaire des administrations publiques :

En points de PIB	Exécution pour 2019	Loi de finances initiale pour 2020	Prévision pour 2020
Solde effectif	- 3,0	- 2,2	- 11,4

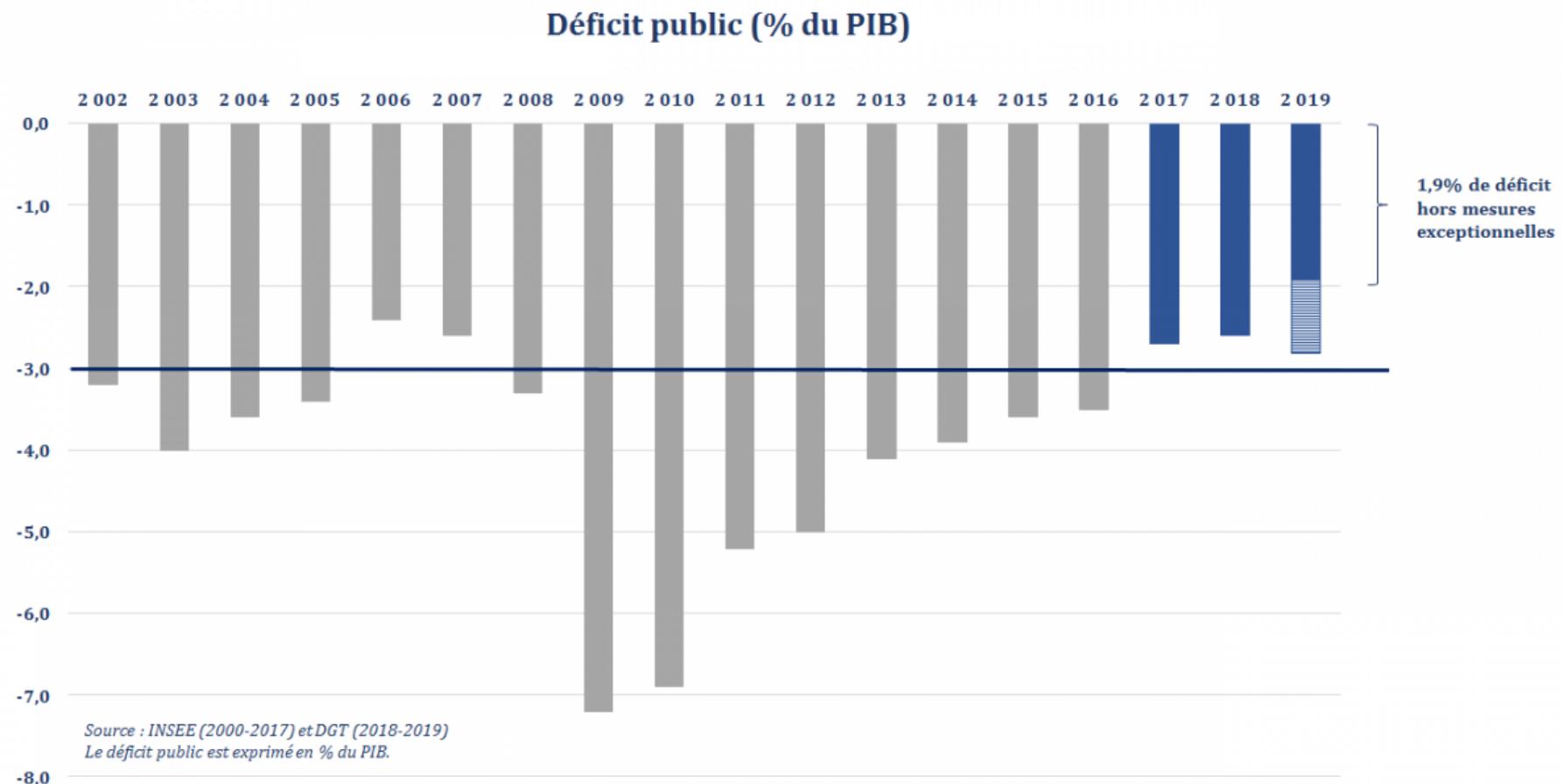
- Le ratio de dépenses publiques s'établirait aujourd'hui à 63,6 % du PIB, hors crédit d'impôt
- Le ratio de dette publique au sens de Maastricht atteindrait 121 % du PIB
- La trajectoire des finances publiques :

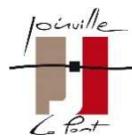




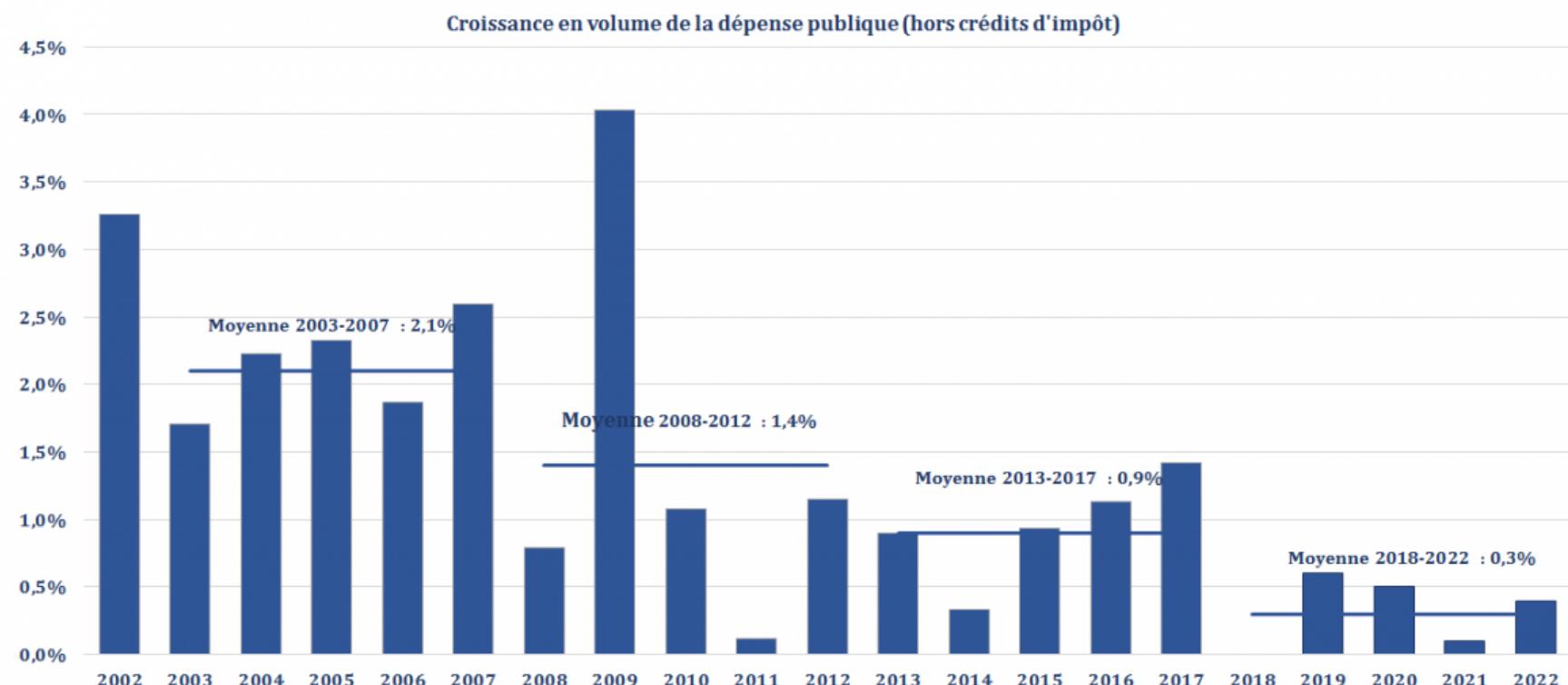
Joinville le Pont

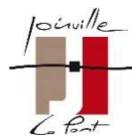
1.2. Rappel des hypothèses du Projet de Loi de Finances 2019





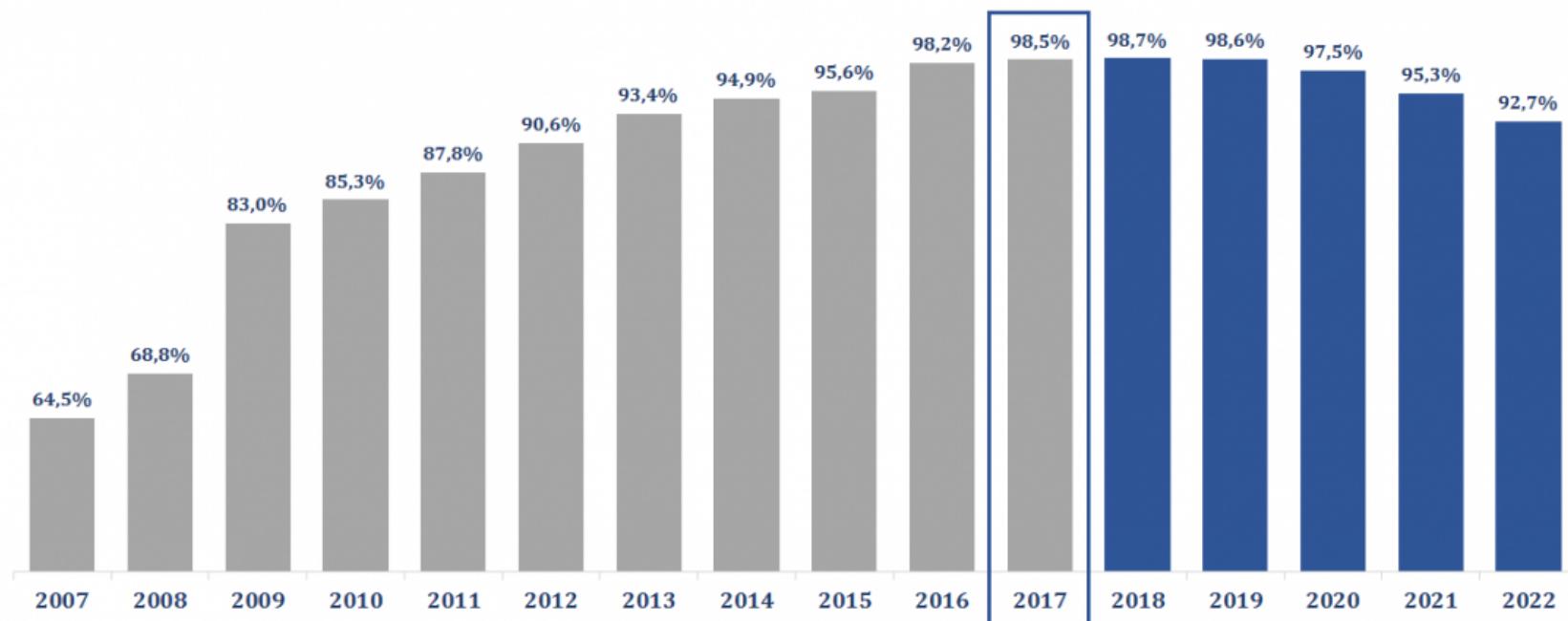
1.2. Rappel des hypothèses du Projet de Loi de Finances 2019



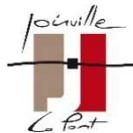


1.2. Rappel des hypothèses du Projet de Loi de Finances 2019

Dette publique (en % du PIB)



Source : INSEE (2000-2017) et DGT (2018-2022)
La dette publique est exprimé en % du PIB.



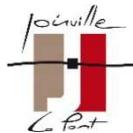
1.3. LPFP 2018-2022 : un encadrement renforcé de la gestion des collectivités locales

- La loi de programmation des finances publiques (PLPFP) pour les années 2018 à 2022 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire qui vise la sortie au plus vite de la procédure européenne de déficit excessif se fixe trois principaux objectifs macro-économiques à l'horizon 2022 :
 - une baisse de plus de 3 points de PIB de la dépense publique,
 - une diminution de 1 point du taux de prélèvements obligatoires,
 - une diminution de 5 points de PIB de la dette publique.
- A cet égard, la trajectoire d'évolution du déficit structurel (solde des finances publiques sans tenir compte de l'impact de la conjoncture) est définie globalement et spécifiquement pour chaque sous secteur de l'administration. Les Administrations Publiques Locales constituées très majoritairement des collectivités sont mis à contribution :

Trajectoire des Administrations Publiques Locales (APUL)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En % PIB						
Dépenses	11,1	10,9	10,8	10,5	10,2	10,0
Recettes	11,2	11,0	11,0	10,9	10,8	10,8
Solde	0,1	0,1	0,2	0,3	0,6	0,8
En Mds€	3,3	3,4	4,8	8,6	16	21,4

- Ainsi pour dégager 0,8 point de PIB d'excédent budgétaire en 2022 (soit 21,4 milliards €), les dépenses des APUL doivent baisser dans le PIB de 1,1 point sur l'ensemble du quinquennat.



Joinville le Pont

1.3. LPFP 2018-2022 : un encadrement renforcé de la gestion des collectivités locales

- L'objectif d'évolution de la dette publique est, quant à lui, défini de la manière suivante:

En points de PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	96,8	96,8	97,1	96,1	94,2	91,4
dont contributions des :						
administrations publiques centrales	78,5	79,5	81,4	82,0	82,0	82,0
administrations publiques locales	8,6	8,3	7,8	7,2	6,4	5,4
administrations de sécurité sociale	9,7	9,0	7,9	6,8	5,8	4,7

- La dette des APUL de 8,6 points de PIB en 2017 passerait à 5,4 points en 2022.
- L'Etat s'assure de la contribution des collectivités locales en prévoyant différentes mesures d'encadrement des finances publiques locales.

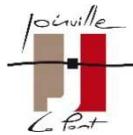


1.3. Loi de finances 2020 : un budget dans la continuité

- La Loi de Programmation des Finances Publiques (PLFP) 2018-2022 constraint les collectivités locales au redressement des comptes de l'Etat à hauteur de 13 Mds € sur le quinquennat. C'est un effort plus important que sous le quinquennat précédent au cours duquel les dotations de l'ensemble des collectivités locales ont été réduites de 11,475 Mds €.
- Cet effort de 13 Mds € demandé aux collectivités se traduit par un double objectif au niveau national :
 - La limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à +1,2% par an (1,1% pour les communes). Des modulations sont prévues en fonction du dynamisme démographique et des efforts de gestion déjà réalisés entre 2014 et 2016.
 - Une réduction du besoin de financement (= emprunts contractés – remboursement de la dette) de 2,6 Mds € par an, pour arriver à un désendettement total de 13 Mds € :

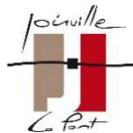
	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement (€ courants)	+1,2 %	+1,2 %	+1,2 %	+1,2 %	+1,2 %
<i>Variation de l'endettement – Md €</i>	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
Cumul	-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13,0

- NB : La Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 suspend pour 2020 l'application du dispositif de pilotage des dépenses de fonctionnement des collectivités locales. Ce cadre déjà contraignant pour les collectivités risque d'être renforcé dans le cadre d'un plan d'épurement de la dette publique affectée par la crise sanitaire.



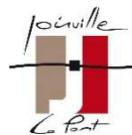
1.4. LF 2020 : les mesures intéressant la commune (1/2)

- **Concours financiers de l'Etat**
- Les concours normés resteront stable en 2020 avec une enveloppe de 49 milliards d'euros.
- Des variables d'ajustement toujours en diminution :
 - Les allocations compensatrices d'exonérations d'impôts directes locaux poursuivent leurs fortes diminutions dans la mesure où elles ont vocation à financer pour moitié la progression des dotations de péréquation et autres majorations de Dotation Globale de Fonctionnement (augmentation population, bonifications aux communes nouvelles,...).
- **Mesures relatives à la fiscalité :**
- Acte 2 de la réforme de la Taxe d'Habitation (TH). Le dispositif de dégrèvement aux collectivités territoriales à partir de 2021 est désormais connu (*cf diapositives 1.6*)
- Deux coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales décidées en 2020 :
 - +0,9% pour les bases de TH des résidences principales,
 - et de +1,2% (soit le coefficient légal basé sur l'IPCH - Indice des Prix à la Consommation Harmonisé - constaté entre novembre 2018 et novembre 2019), pour la taxe foncière et les résidences secondaires.



1.4. LF 2020 : les mesures intéressant la commune (2/2)

- **Mesures afférentes aux dotations et mécanisme de péréquation :**
- DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) des communes
 - Gel de l'enveloppe globale en 2020 : 18,3 Md € pour les communes et les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)
 - Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune (principale composante de la DGF) continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et, le cas échéant, du dispositif d'écrêttement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale qui sont d'autres composantes de la DGF). Pour rappel, l'écrêttement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant. Cette minoration est plafonnée depuis 2017 à 4% de la dotation forfaitaire de l'année précédente
- La péréquation verticale (DSU, DSR et Dotation Nationale de Péréquation) continue de progresser en 2020 de 180 M €.
- **Mesures diverses :**
- Élargissement du FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) aux dépenses d'entretien des réseaux et report de l'automatisation du dispositif en 2021 (pour la 2^{ème} année consécutive)
- Versement par l'Etat des indemnités de conseil du comptable public.



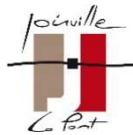
1.5. LFR n° 2 et PLFR n°3 pour 2020 : les mesures intéressant la commune (3/3)

Les mesures de la LFR n°2 :

- Possibilité de verser une prime exceptionnelle aux personnels des collectivités, quel que soit leur statut, ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Cette prime, d'un montant maximal de 1 000 euros, est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Les mesures du PLFR n°3 (en cours d'adoption au Parlement) :

- Dotation au profit des communes et des EPCI à fiscalité propre confrontés à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire
- Augmentation de la dotation de soutien à l'investissement local



Joinville le Pont

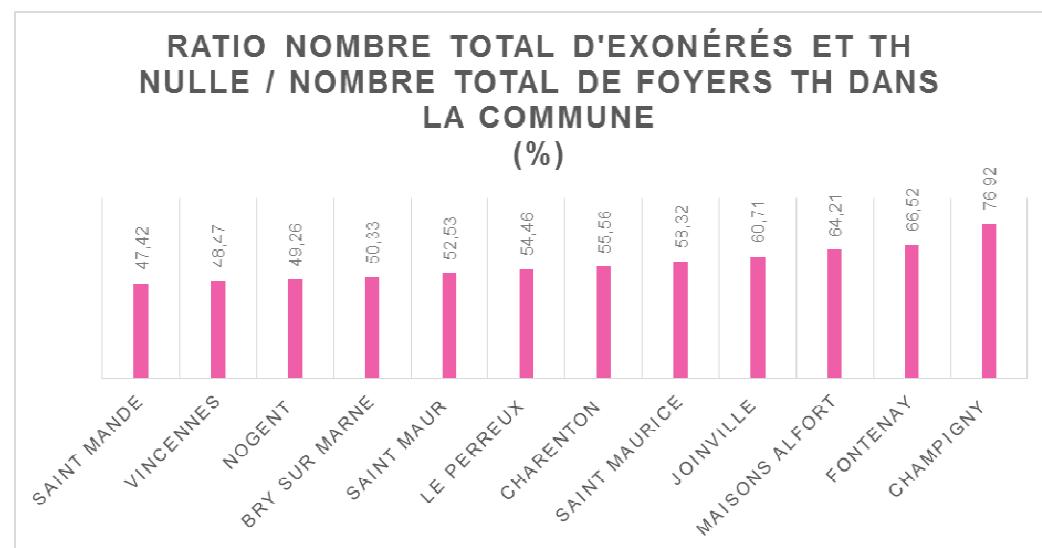
1.6. Rappel sur le dégrèvement de taxe d'habitation au profit de 80 % de la population

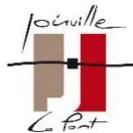
- **Acte 1 (article 5 loi de la loi de finances pour 2018) :**

- A partir de 2018, 80 % des contribuables à la taxe d'habitation bénéficient d'un dégrèvement d'office pour leur habitation principale, calculé en fonction de conditions de revenus. Une montée en charge sur 3 ans est prévue :
 - 30 % en 2018,
 - 65 % en 2019,
 - Et 100 % à partir de 2020.
- Modalités de compensation pour la commune : ce dégrèvement est calculé sur le taux d'imposition global, c'est-à-dire en prenant en compte les abattements appliqués pour les impositions dues au titre de 2017.

La situation à Joinville-le-Pont :

- En 2020, le produit de la taxe d'habitation s'élève à 10,5 M€ et représente 29 % des recettes réelles de fonctionnement
- En 2020, **60,71%** des foyers seront exonérés. **3 234** foyers seront encore assujettis



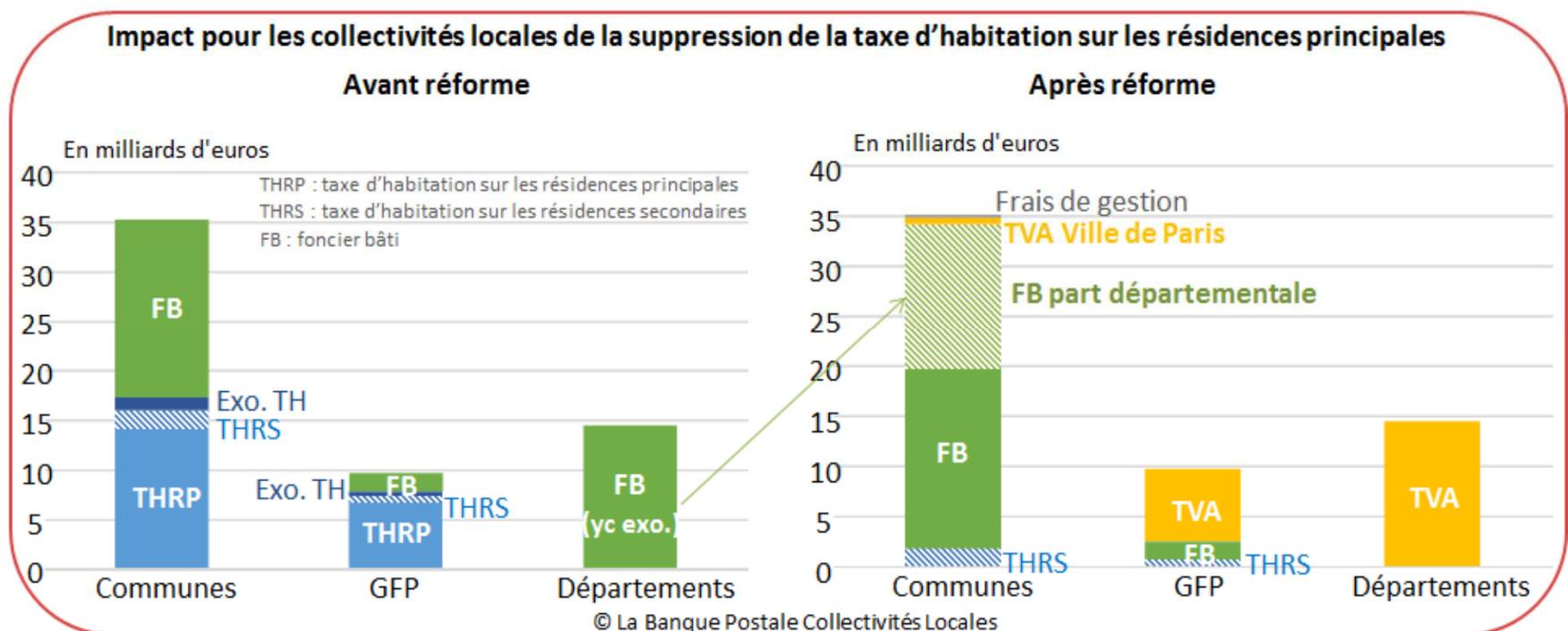


1.6. Rappel sur le dégrèvement de taxe d'habitation au profit de 80 % de la population

- **Aménagement de la loi de finances pour 2020 :**
 - Modification des règles de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation. Elle sera de 0,9 % en 2020 alors que les règles prévues à l'article 5 de la loi de finances pour 2018 prévoit une revalorisation en fonction de l'évolution sur un an (novembre 18 à novembre 19) de l'indice des prix de consommation harmonisé au niveau européen (IPCH), soit 1,2%
 - Des taux gelés et des montants d'abattement à leur niveau de 2019
- **Acte 2 : suppression de la taxe d'habitation pour l'ensemble des contribuables entre 2021 et 2023 et modalités de compensation**
 - La loi de finances pour 2020 entérine la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THPR) pour l'ensemble des contribuables à l'horizon 2023 selon le calendrier suivant :
 - Les 20 % contribuables encore assujettis paieront 70 % en 2021 de leur cotisation de TH
 - Puis 35 % en 2022
 - Enfin la taxe sera totalement supprimée en 2023
 - En 2021 et 2022 la cotisation payée ne progressera qu'en fonction de l'évolution physique des bases (rénovation, agrandissement,...).
 - Les taux et abattements continuent à être gelés.
 - Pas d'application du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases.

1.6. Rappel sur le dégrèvement de taxe d'habitation au profit de 80 % de la population

- Un nouveau panier fiscal :





Joinville le Pont

1.6. Rappel sur le dégrèvement de taxe d'habitation au profit de 80 % de la population

- **Les modalités de compensation : la mise en place du coefficient correcteur (le « coco »)**
- Pour permettre une compensation à l'euro près des collectivités territoriales, un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur sera mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert :

JOINVILLE LE PONT	Avant la réforme			Après la réforme			
	Ressource de taxe d'habitation sur les résidences principales 1	Produit de foncier bâti communal	Ressource de taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal	Produit de foncier bâti départemental transféré à la commune	Produit de foncier bâti (anciennes parts communale et départementale) après transfert	Coefficient correcteur	Produit du foncier bâti après application du coefficient
	(1)	(2)	(1+2)	(3)	(2+3)	(1+2)/(2+3)	(4)
	10 273 358	8 344 720	18 618 078	4 186 903	12 531 623	1,4856876879	18 618 078

- Le montant du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales supprimée (1) et de la taxe foncière communale sur les propriétés bâties avant transfert (2) correspondra donc au montant du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transfert, avec l'application du coefficient correcteur (4).
- Ce coefficient résulte du rapport entre les produits fiscaux avant (1+2) et après réforme (2+3). S'il est supérieur à 1, la commune est sous-compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. S'il est inférieur à 1, la commune est sur-compensée.



Joinville le Pont

1.7. Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation : un calendrier adopté

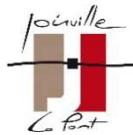
- La loi de finances pour 2020 annonce la révision générale des valeurs locatives pour 2026 après l'expérimentation réalisée en 2015.
- Pour rappel les valeurs locatives cadastrales servent au calcul des bases de tous les impôts locaux. Elles correspondent au loyer annuel théorique que produirait un immeuble bâti ou non (bâtiment, terrain,...) figurant au cadastre, s'il était loué dans des conditions normales d'un marché supposé équilibré et concurrentiel.
- Sauf que les valeurs locatives actuelles ont été déterminées lors de la révision des valeurs locatives réalisées entre 1970 et 1973.

Art. 146 : révision des valeurs locatives des locaux d'habitation - Calendrier



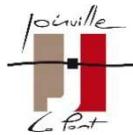
Joinville | le | Pont

2. Le contexte communal et intercommunal



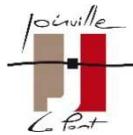
2.1. Retour sur l'exécution budgétaire de l'année 2019

- Au 31 décembre 2019, les indicateurs de la santé financière de la commune sont au vert (*cf diapositive 2.3*).
- Ainsi au cours de l'exercice 2019 la commune est parvenue à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement (respect de l'objectif de + 3,6% d'augmentation annoncé au BP 2019) tout en renforçant les services publics offerts à la population (*cf diapositive 2.2*). Les efforts de gestion et le renouvellement de certains marchés publics ont permis d'assurer un service de qualité égale - voire de meilleure qualité - à moindre coût. Un bon exemple de cette stratégie est le renouvellement du marché de restauration scolaire qui a permis à la commune d'économiser 100 K€/an tout en offrant 55% d'aliments AB d'origine France.
- La commune a encore bénéficié de recettes fiscales dynamiques.
- Elle continue de subir toutefois le désengagement de l'Etat et de la CAF avec la baisse de ses dotations (DGF, DSU, DNP) et la diminution des financements CAF (*cf diapositive 2.2*).

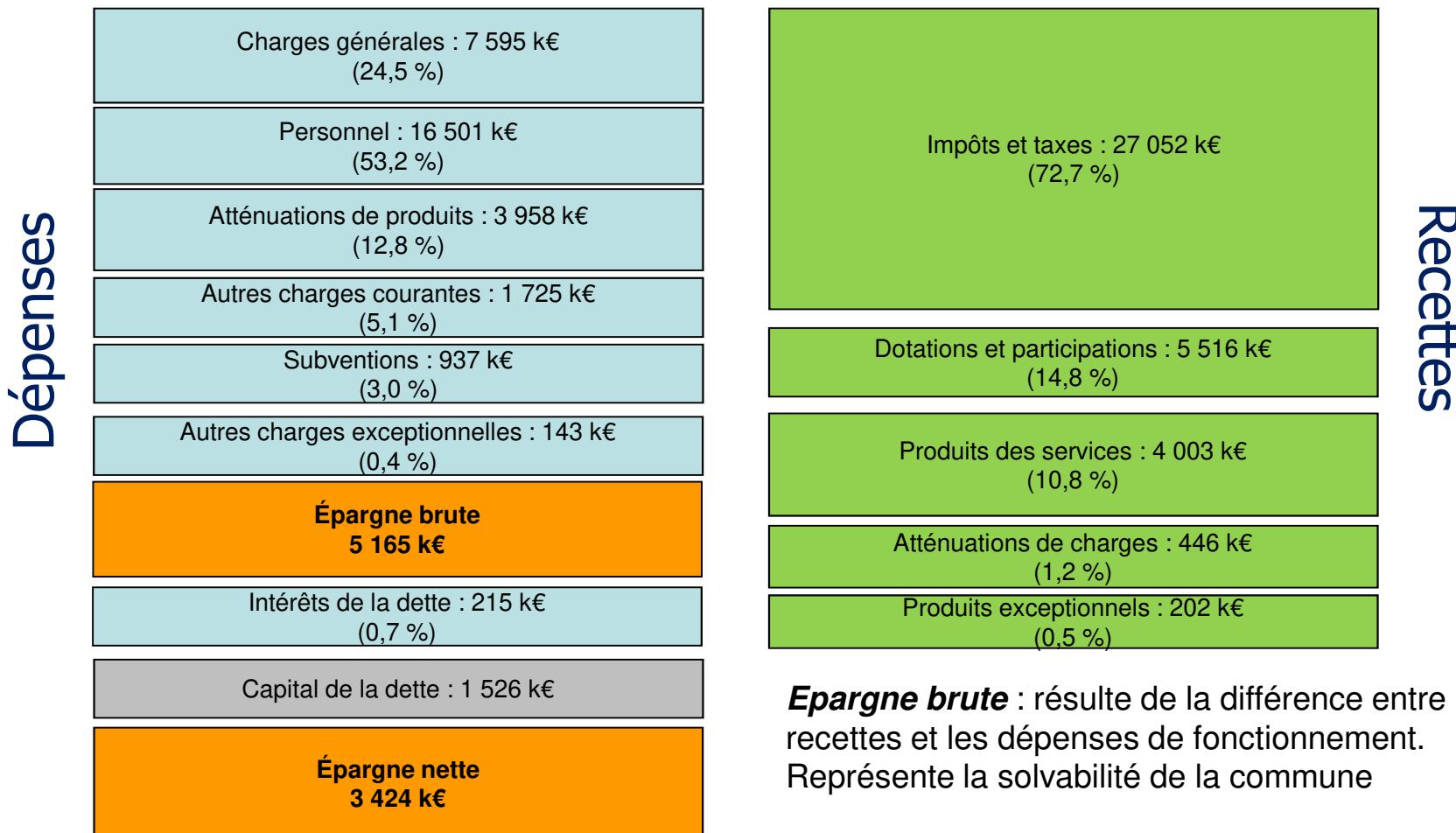


2.1. Retour sur l'exécution budgétaire de l'année 2019

- L'exercice 2019 voit également la poursuite de l'effort d'investissement pour l'amélioration du cadre de vie et des services à la population. Cet investissement a été de 19,8 M€. D'importants programmes ont été livrés au cours des 2 dernières années : travaux du quai de la Marne, réaménagement du parking de l'Hôtel de Ville, lancement des études sur le guichet unique, etc.
- Compte tenu de l'ampleur de ces travaux, ces dépenses d'investissement s'étalent sur plusieurs exercices. Certains de ces programmes ont ainsi vu leurs réalisations se décaler à 2020. La gestion en Autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) a permis de réduire l'impact financier et budgétaire de ces décalages.
- Les efforts réalisés depuis 2008 pour rétablir puis maintenir une bonne capacité d'autofinancement ont permis à la Ville de supporter cet effort d'investissement et de le financer en partie par ses ressources propres : l'autofinancement (épargne brute – 5,2 millions d'euros), le FCTVA (1,3 million d'euros) et les subventions d'équipement (700 K€). Le recours à l'emprunt en 2019 est plus important et s'élève à 11,7 M € (*cf diapositives 2.3 à 2.4*).

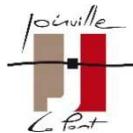


2.2. Retour sur l'exécution budgétaire de l'année 2019 :



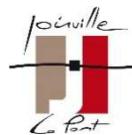
Epargne brute : résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.
Représente la solvabilité de la commune

Epargne nette : la commune a l'obligation de couvrir le remboursement de la dette par son épargne brute.



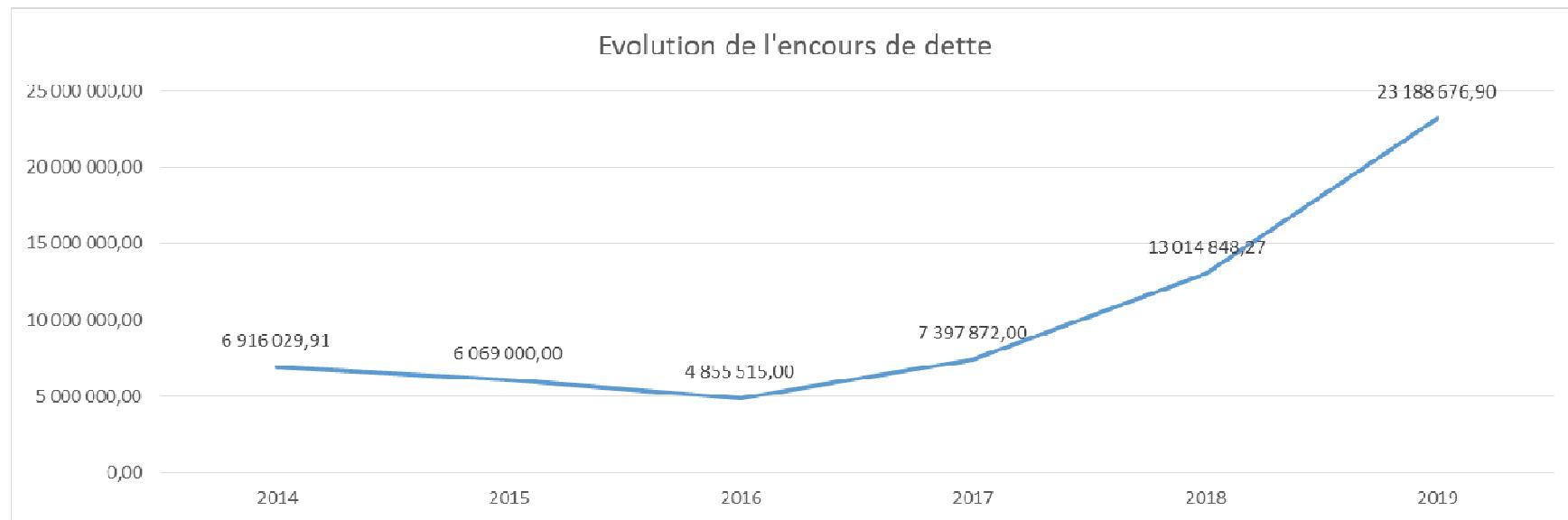
2.3. Retour sur l'exécution budgétaire de l'année 2019 :

Principaux ratios financiers	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne de la strate (Comptes individuels des collectivités)
Épargne brute	6 321 507 €	616 324 €	7 278 386 €	7 085 757 €	5 165 206 €	272 € par habitant pour Joinville-le-Pont contre 189 € pour la moyenne de la strate
Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	18,06 %	19,04 %	19,44%	19,25 %	14,51 %	15,17 %
Encours (au 31.12) (hors crédit revolving)	6 069 000 €	855 515 €	7 397 872 €	13 014 848 €	23 188 677 €	1 222 € par habitant pour Joinville-le-Pont contre 893 € pour la moyenne de la strate
Encours (au 31.12) / Épargne brute (exprimés en nombre d'années) = capacité de désendettement de la commune	1,0	0,7	1,0	2,25	4,49	Non renseigné Rappel règle d'or fixe un plafond entre 11 et 13 ans
Épargne nette	5 244 665 €	5 195 511 €	6 262 810 €	5 772 809 €	3 424 114 €	180 € par habitant pour Joinville-le-Pont contre 88 € pour la moyenne de la strate
Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement	17,34 %	13,97 %	20,04%	35,36 %	65,12 %	66,95 %



2.4. État de la dette

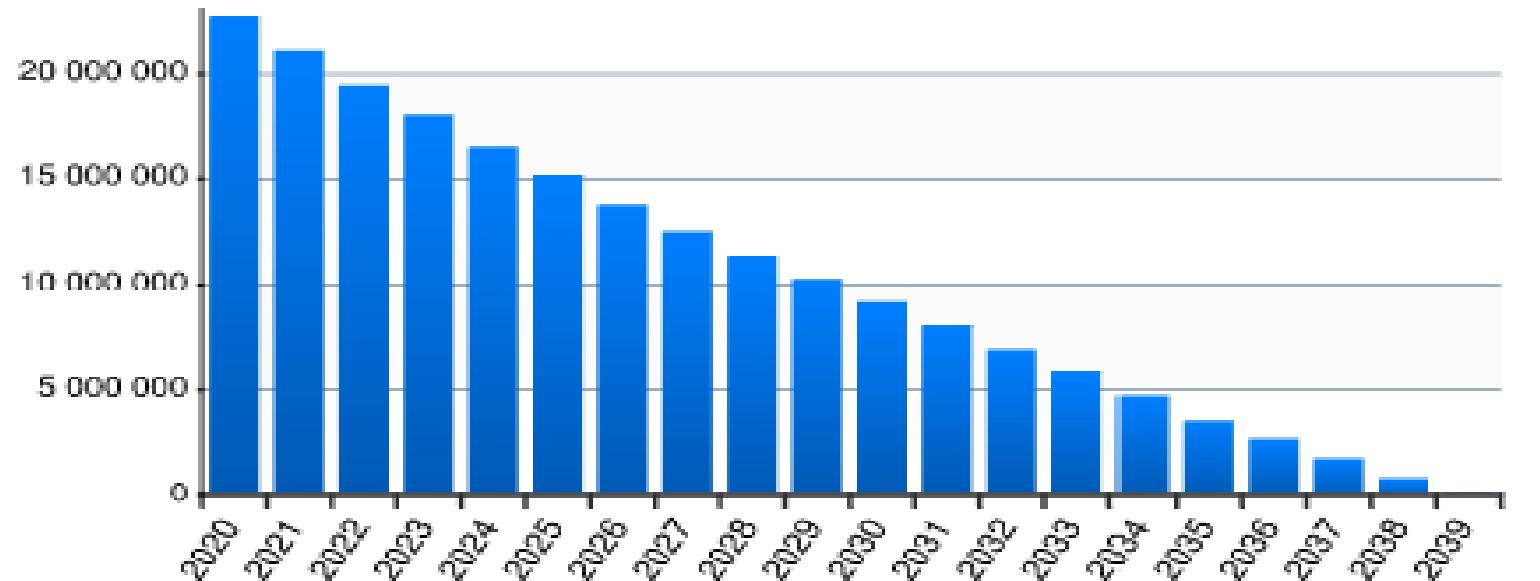
- Au 31 décembre 2019, l'encours de dette communal s'élevait à 23 188 676,90 €. La Ville est entrée depuis l'exercice 2017 dans un nouveau cycle d'endettement en lien avec les investissements programmés. La Ville a ainsi emprunté 3 670 881,80 € en 2017, 5 797 000 € en 2018 et 11 703 000 € en 2019 conformément aux projections annoncées lors des précédents ROB.
- Les annuités versées en 2019 ont atteint 1 741 092,64 € dont 214 921,30 € d'intérêts financiers. L'endettement en ressort à un taux moyen de 1,16 %. Les contractualisations récentes d'emprunts ont été réalisées sur des taux avantageux faisant diminuer ce coût moyen.
- L'objectif de cette gestion active de la dette demeure une diversification des sources de financement et une meilleure cohérence dans les calendriers de remboursement des échéances en vue de donner les moyens nécessaires à la réalisation des investissements. Les opportunités sur les marchés bancaires permettent à la Ville de maintenir la structuration de cette dette (Charte Gissler – A1 100%) et son niveau de signature auprès des partenaires bancaires.





2.4. État de la dette

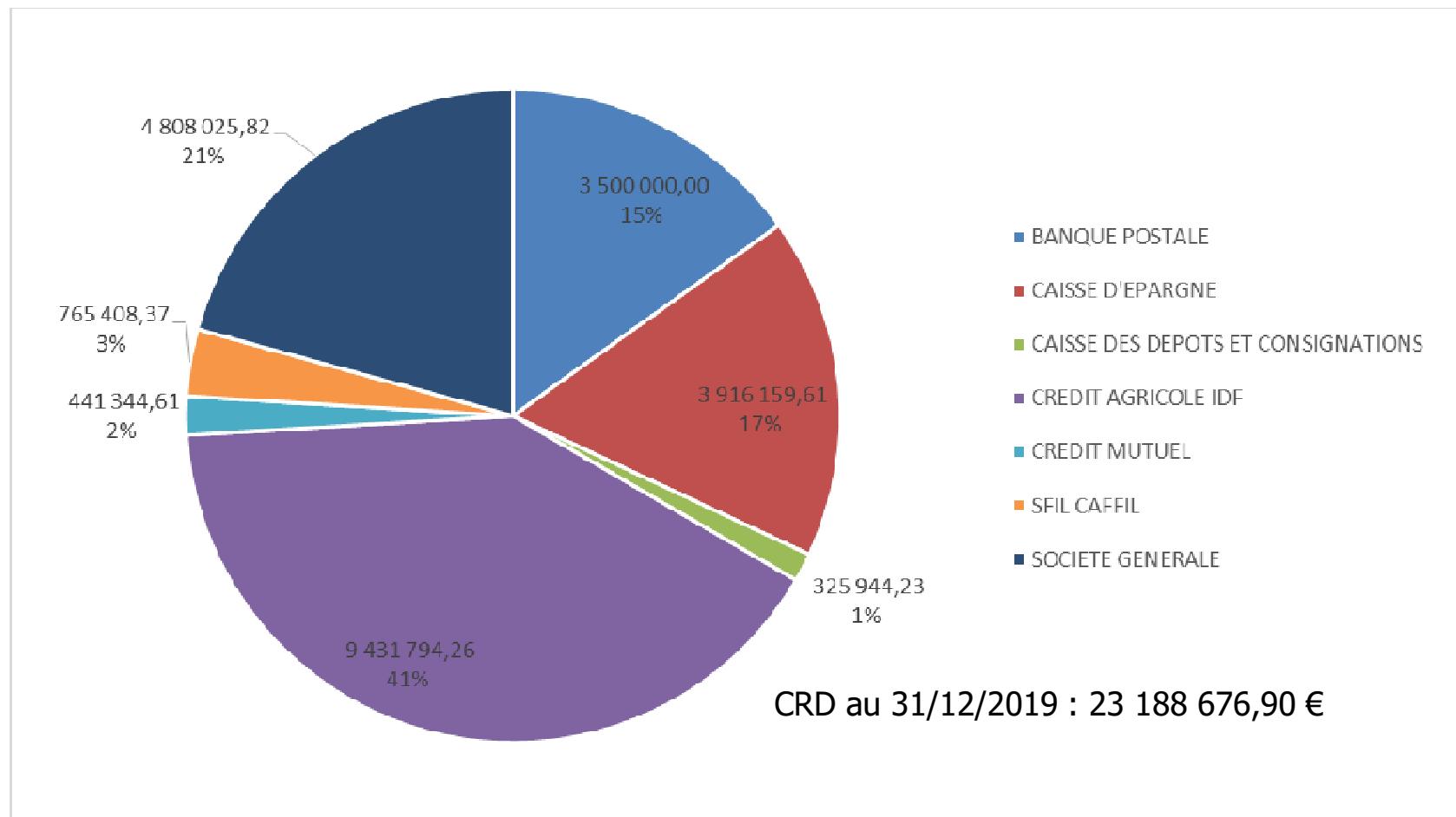
Profil extinction de la dette (CRD : Capital restant dû)



Dans ce contexte de montée en puissance des investissements, la maîtrise de la dette devient un enjeu important. La Ville affiche au 31/12/2019 un encours de dette par habitant de 1 222 €.

2.4. État de la dette

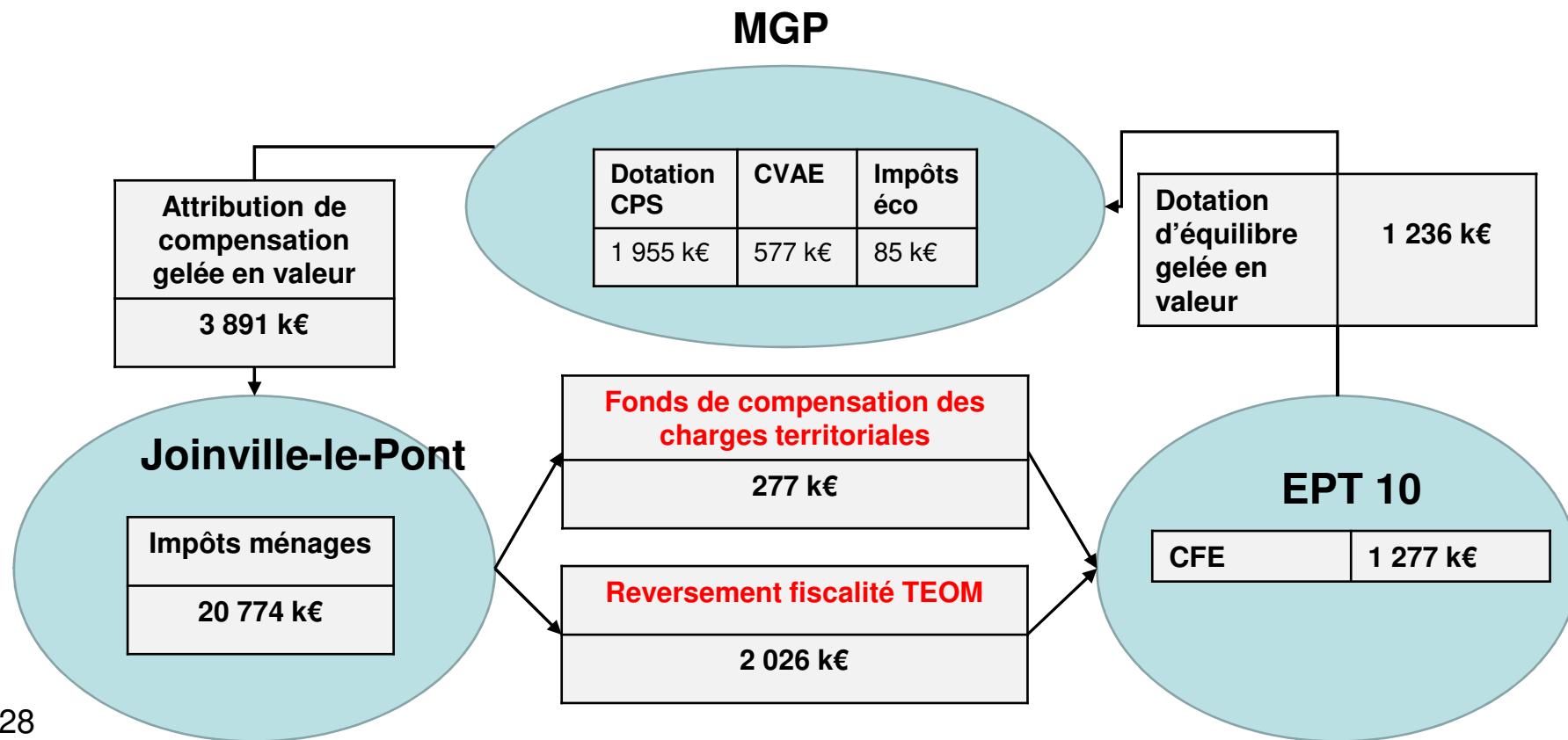
Répartition du capital restant dû (CRD) par prêteurs (en euros) :



2.5. La Réforme Territoriale : flux financier avec l'EPT et la Métropole en 2019

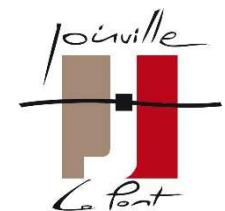
- Les compétences Aménagement, Action sociale d'intérêt communautaire et Equipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire ont été transférées à l'EPT dès le 1^{er} janvier 2018. Puis la collecte et le traitement des Ordures ménagères à compter du 01/07/2019.
- Ces transferts ont impacté à la hausse le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) versé par la Commune à l'EPT en 2019.

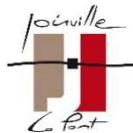
Rappel du flux financier 2019



Joinville | le | Pont

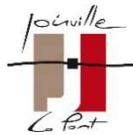
3. Situations et Orientations budgétaires 2020





3.1.1 Orientations générales pour 2020 :

- Ce budget a été construit dans un contexte particulier marqué par la crise de la COVID-19 et le renouvellement tardif du conseil municipal.
- La crise sanitaire a eu de multiples impacts budgétaires pour la collectivité (*cf. 3.1.2*). En plus des pertes de recettes liées au confinement, la municipalité a pris de nombreuses mesures tout au long de la crise pour aider les joinvillais (particuliers, commerçants ou entreprises) qui pèsent lourdement sur son budget.
- Après une baisse de la fiscalité décidée en 2019, la municipalité a décidé de **ne pas augmenter la fiscalité** pesant sur les ménages et les entreprises joinvillaises malgré les nombreuses contraintes et menaces que font peser sur elle la crise sanitaire et l'état des finances publiques étatiques (*cf. 3.7.1 à 3.7.2*).
- Pour autant l'effort d'investissement sera financé principalement par les ressources propres de la collectivité avec un recours maîtrisé et en bon père de famille à l'emprunt (*cf. 3.3.1*)
- La collectivité se fixe comme objectif dans les trois prochaines années de ne pas aggraver l'effet de ciseaux qui s'installe de manière structurelle (progression plus rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes de fonctionnement) (*cf. 3.6.1 à 3.6.7*).



3.1.1 Orientations générales pour 2020 :

- Lors du précédent mandat, la Ville a fait le choix d'investir massivement pour offrir aux Joinvillais, aux associations, aux commerçants et aux entreprises les équipements et les services nécessaires à leur quotidien et à leur fonctionnement.
- Plus de 77 millions d'euros ont été investis entre 2014 et 2019 avec les livraisons d'équipements publics significatifs pour l'avenir de la commune :
 - Le gymnase du bataillon de Joinville en 2018
 - Le guichet unique et la nouvelle bibliothèque en 2019
 - La maison des associations en 2019
 - L'école Simone Veil en 2019
 - Le réaménagement du quai de la Marne en 2019
 - Le parvis de la Mairie et la rue de Paris (y compris prolongée) en 2018/2019
- L'année 2020 sera donc une année de transition marquée par la crise sanitaire. Elle verra le dernier équipement de la ZAC des Hauts de Joinville débuter (Parc Jacques Chirac) mais également le lancement de plusieurs d'études pour la réalisation de nouveaux équipements essentiels aux besoins de la population et au bon fonctionnement des services municipaux (extension de l'école Palissy, réalisation d'un Centre technique municipal).
- En attendant la construction en cours du nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement de la mandature -, axé sur la transition écologique, l'amélioration du cadre de vie et les équipements offerts à la population,- la Ville poursuit parallèlement l'effort d'investissement pour améliorer le quotidien des habitants avec la réalisation de travaux de voirie, la fourniture d'équipement informatique dans les écoles mais également pour améliorer le fonctionnement des services publics.
- A l'image de la précédente mandature, les 6 prochaines années verront la mise en œuvre d'une politique d'investissement ambitieuse permis par une situation financière saine (cf. 3.2.1).



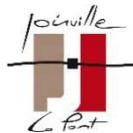
3.1.2 Impacts de la crise sanitaire sur le budget 2020

Pertes de recettes	-1 142 886,91	Nouvelles dépenses	420 508,18
Stationnement (gratuité jusqu'à l'été)	-160 000,00	Remboursement des usagers EMA	+ 30 000,00
Ecole municipale des arts (musique, danse,...)	-60 537,00	Remboursement des usagers Scène Prévert	+ 10 303,00
Scène prévert	-10 000,00	Subvention au CCAS	+ 48 050,00
Redevances périscolaires (accueils + colonies)	-92 000,00	<i>Repas portage</i>	+ 9 000,00
Redevances crèches	-56 000,00	<i>Paniers alimentaires ("thomine")</i>	+ 16 000,00
Redevances périscolaires (garderies soir+études)	-60 000,00	<i>Secours urgence + tickets</i>	+ 5 000,00
Restauration scolaire	-117 252,00	<i>Prolongation structures sdf</i>	+ 26 950,00
Restaurant municipal	-10 000,00	<i>Annulations dépenses (sorties seniors, animations seniors,...)</i>	-8 900,00
Droits de mutation (- 35%)	-525 000,00	Subvention au Cinéma	+ 9 000,00
Loyers boutique éphémère	-3 860,00	Fournitures diverses (masques, gels, visières...) + produits d'entretien	+ 317 781,18
Droits de voirie versés par les commerçants (Terrasses,...)	-45 000,00	Location laveuse 1 mois	+ 5 374,00
Redevance club house football stade Garchery	-1 237,91		
Vacances et colos apprenantes (exonération totale des participations familles)	-2 000,00		
Dépenses non réalisées	-308 501,00	Solde à la charge de la commune au 26/06/2020	1 254 894,09 €
Spectacles Scène Prévert	-18 400,00		
autres frais divers EMA	-9 720,00		
Annulation fetes des sports et jumelage	-10 310,00		
Annulation expo culture	-8 480,00		
Sorties périscolaires (billets, transports,...)	-30 250,00		
Fournitures scolaires	-3 100,00		
Restauration scolaire et péri	-173 328,00		
Piscine scolaire Nogent	-18 100,00		
Restaurant municipal	-17 813,00		
Décalage travaux entretien bâtiment	-4 000,00		
Frais d'affranchissement	-15 000,00		

3.2. Programmation des investissements : une capacité d'investissement élevée pour le prochain mandat

3.2.1 Les investissements prioritaires en 2020 : une année de transition marquée par la crise sanitaire

1/ ZAC des Hauts de Joinville	2 971 683,40	Voiries et espaces publics	3 368 617,25
Voiries et espaces publics	2 971 683,40	Allée Jacques Tati	181 028,04
Acquisition Impasse Pinson	10 001,00	Aménagement PMR voiries et espaces publics divers	80 000,00
Allée Henri Dunant (solde)	3 736,80	Aménagement voiries et espaces publics divers	1 750 332,36
Impasse Pinson (solde)	12 163,20	Avenue Théodore 2ème tranche	250 000,00
Parc public 3 000 m ² Jacques Chirac	2 585 074,00	Berges Ile Fanac	31 890,00
Parvis Hôtel de Ville (solde)	203 000,00	Impasse Bretigny	145 000,00
Rue de Paris (solde)	118 986,00	Quai de la Marne (solde)	434 515,23
Rue Vel Durand (solde)	18 722,40	Rue Nouvelle	94 316,46
2/ Autres projets	6 345 001,75	Sécurisation abords des écoles	75 000,00
Acquisitions foncières	172 950,00	Tunnel Voisin	50 000,00
Acquisition Terrains VNF Quai Brossalette	172 950,00	Végétalisation cour de l'école Simone Veil	50 000,00
Equipements publics	2 803 434,50	Villa de l'Etoile	246 535,16
Aménagement parking de l'Hôtel de Ville	170 280,00	3/ Autres dépenses d'équipement	1 869 751,01
Etudes construction Centre technique municipal	50 000,00	Equipement et travaux nécessaires aux services municipaux et aux écoles (instrument de musique, matériels régie espaces verts, véhicules municipaux, matériels informatiques,...)	1 579 481,01
Extension vidéoprotection et agrandissement CSU Police municipale	191 378,00	Subvention 10 lits EPHAD Créteil ABC	31 000,00
Matériel informatique dans les écoles	51 745,36	Subvention investissement à la BSPP (Sapeurs Pompiers)	57 892,00
Matériel informatique Ecole municipale des arts	35 500,00	Subventions vélos à assistance électrique	20 000,00
Matériel informatique nouvelle bibliothèque	46 748,00		
Remplacement sol sportif Gymnase Lecuirot	93 940,79		
Opération Guichet unique (solde)	308 653,38		
Travaux de rénovation dans les bâtiments communaux	880 333,39		
Travaux de rénovation dans les écoles	949 233,58		
Pont élévateur Scène Prévert	117 000,00		



3.2.2 Les investissements : PPI 2015/2020

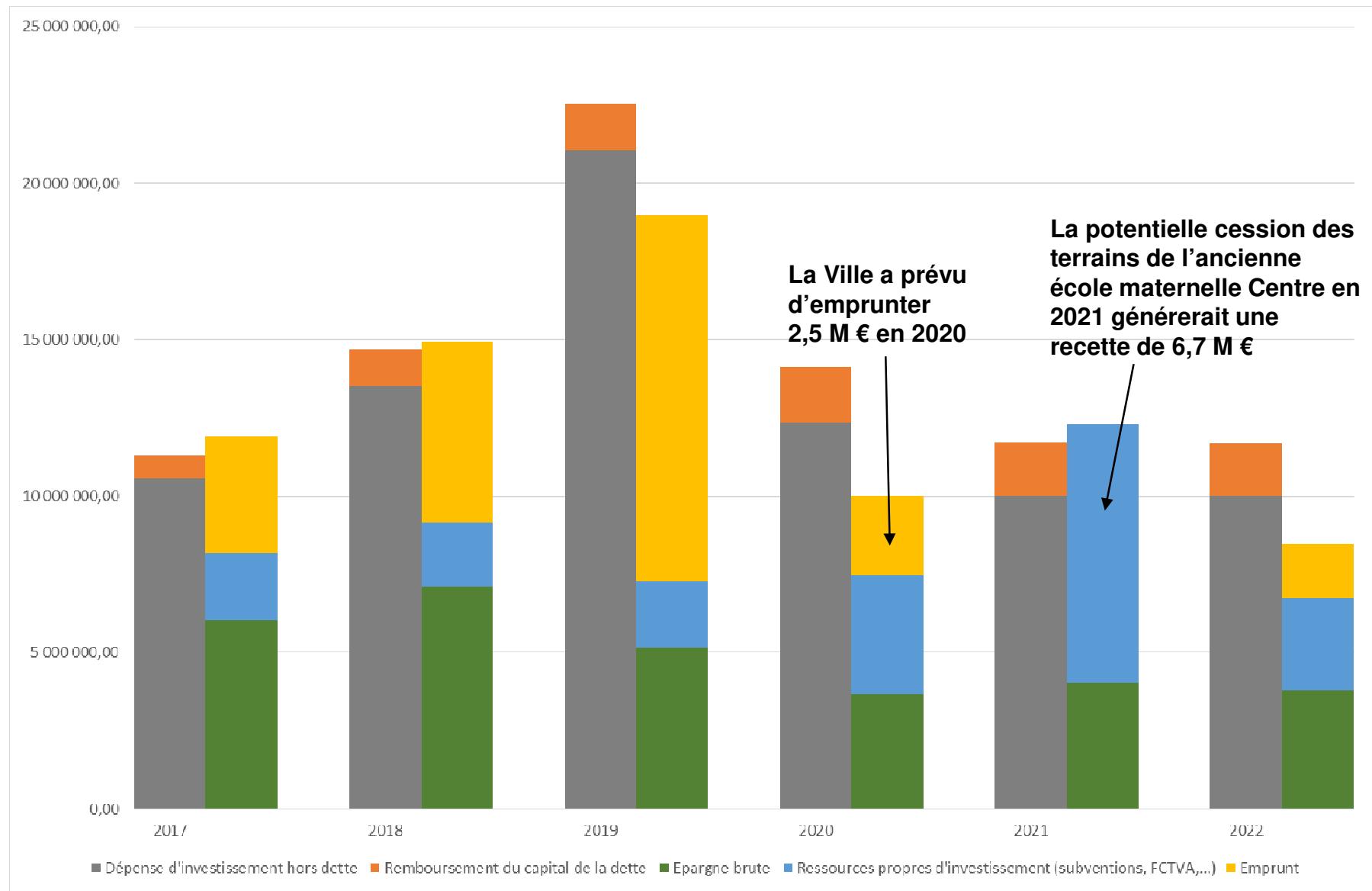
- Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026 est en cours d'élaboration
- En ce début de mandat l'analyse des capacités financières de la Ville montre toutefois qu'elle dispose d'une capacité d'investissement élevée pour les prochaines années :

Dépenses investissement	2015-2020	2021-2026
Total	75 178 618	60 000 000
Moyenne/an	12 529 770	10 000 000

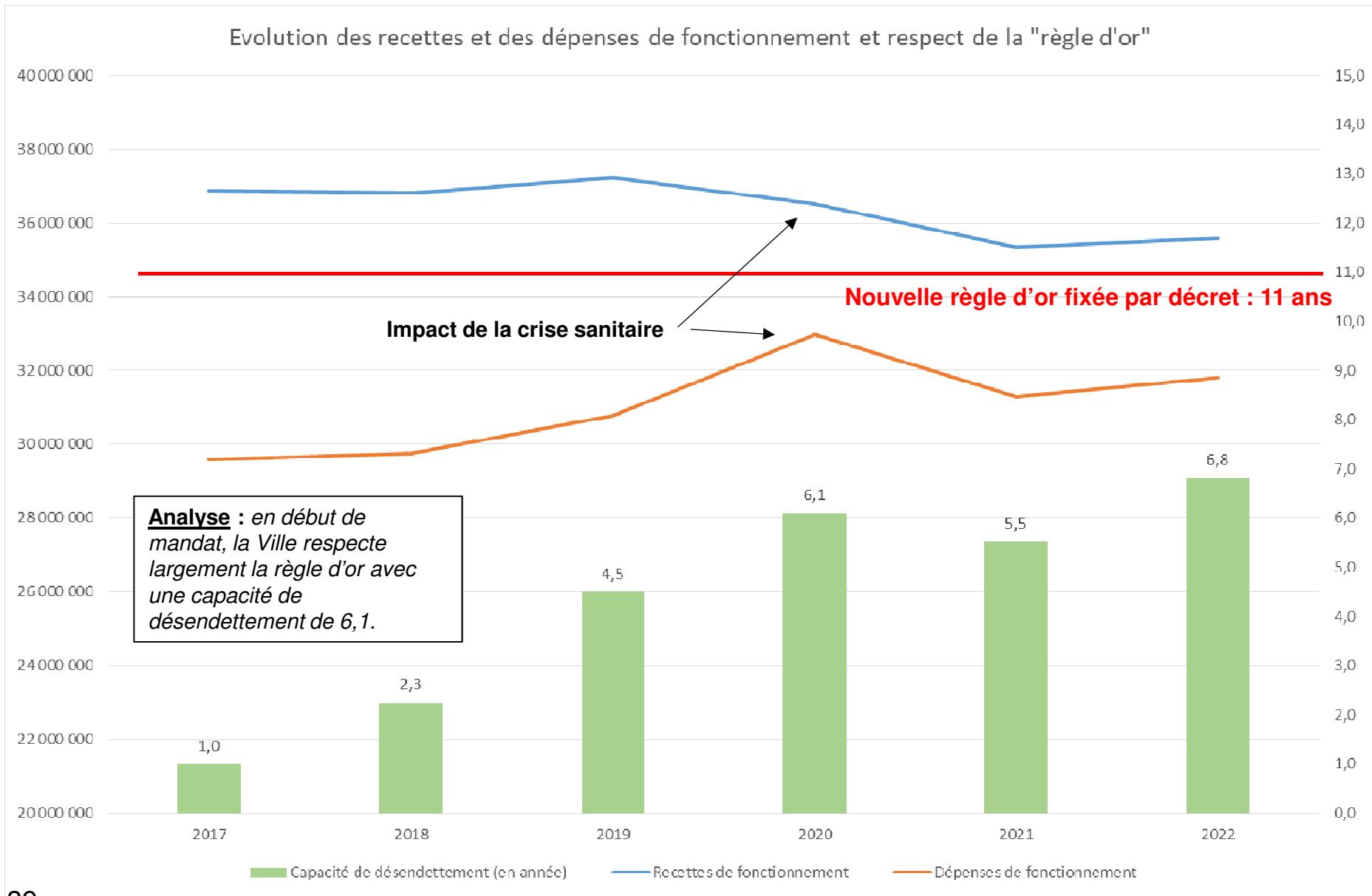
- Pour rappel, les dépenses d'investissement s'élèvent au BP 2020 à 12,3 M €. Ce qui représente une dépense de 644 € par habitant contre une moyenne de 324 € pour les communes de même strate démographique.

3.3. Un financement des investissements sécurisé et raisonnable

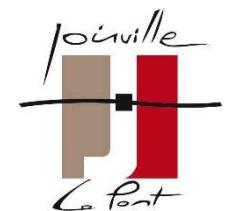
3.3.1 Le financement des investissements

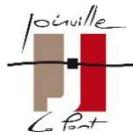


3.4. Maintenir une situation financière saine



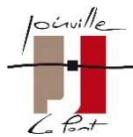
3.5. Renforcer les services offerts à la population





3.5.1 Les dépenses de fonctionnement : les hypothèses de construction du BP 2020

- **Evolution des dépenses de fonctionnement : + 3,2 %**
- Charges à caractère général (011) : + 4,2%
 - Les conséquences de la crise sanitaire (+ 240K€) (*cf. 3.1.2*)
 - En dépit des nombreux facteurs exogènes pesant sur les charges courantes (carburants, énergies,...), l'objectif est de contenir leurs augmentations par des efforts de gestion et par une stratégie optimisée des procédures de passation de marchés publics (sourcing, benchmark, négociations,...).
 - Augmentation de l'enveloppe consacrée aux bâtiments communaux (principalement scolaires) : + 274 K€
 - Renforcement des services à la population :
 - Augmentation budget animation de la bibliothèque (+8,5K€)
 - Transport scolaire et jeunesse (+ 34 K€)
 - Loyer Boutique éphémère (+38K€)
 - Accueil téléphonique pour les malentendants (+ 4,5K€)
 - Augmentation des moyens dédiés au fonctionnement services municipaux :
 - Location laveuse (+15 K€)
 - Formations relatives à des logiciels pour les services à la population : + 24 K€
 - Maintenance des logiciels professionnels : + 21 K€

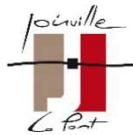


3.5.1 Les dépenses de fonctionnement : les hypothèses de construction du BP 2020

- Autres charges de gestion courante (65) :
 - Augmentation des subventions aux associations de 44 K€ pour un total de 972 750 €
 - Augmentation du soutien financier au CCAS (+69 K€) pour un total de 837 925,46 € et au budget annexe du Cinéma (+ 33K€) pour un total de 86 515,95 €
 - Budgétisation de la contribution de sortie versée à Infocom94 : + 112 188 €
- Charges financières (66) :
 - Des frais financiers de 301 315,23 € pour un encours de dette de 23 188 676,90 €
 - En raison de la bonne qualité de son encours de dette et de sa situation financière solide, la Ville profite de la faiblesse des taux sur les marchés financiers.
- Atténuation de produits (014) :
 - Un maintien des prélèvements au titre de la solidarité entre les collectivités. Pour mémoire, la Ville a versé 456 K€ en 2019 au titre du FPIC.
 - Versement d'une quote-part de la TEOM à hauteur de 2,3 M € avant un transfert total de cette ressource d'ici 2021

Joinville | le | Pont

3.6. Les orientations RH

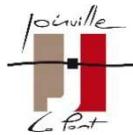


3.6.1 Orientations des Ressources Humaines 2020 : Une politique moderne et attractive

- Depuis plusieurs années, la Ville a pour ambition de mettre en place une politique de Ressources Humaines (RH) moderne et attractive, centrée sur l'accompagnement des agents dans leur vie professionnelle aussi bien individuelle que collective.
- Les principaux marqueurs des orientations RH sont les suivants :

1) Poursuite du plan annuel de déprécarisation de l'emploi initié en septembre 2019

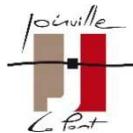
- Cette action, qui aura un effet durable sur les charges du personnel, est mise en œuvre aussi bien au niveau :
 - des agents contractuels, présents dans tous les services, que l'on va essayer de titulariser ou d'accompagner à la titularisation,
 - que des agents vacataires, c'est-à-dire rémunérés sur pointage, principalement employés dans les centres de loisirs, dont on va tenter de pérenniser l'emploi.
- Une trentaine d'agents seront concernés entre janvier et août 2020, ce qui portera à 65 le nombre d'agents ayant bénéficié de ce dispositif depuis septembre 2019.



3.6.1 Orientations RH 2020 : Une politique moderne et attractive

2) Maintien de la volonté de former un maximum d'agents

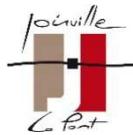
- Le droit à la formation à Joinville-le-Pont est une réalité pour tous les agents, quels que soient leur statut (fonctionnaire, contractuels, vacataires) et leur catégorie (A, B ou C).
- Dans la continuité de ce qui est fait depuis plusieurs années, l'accent en 2020, sera mis sur :
 - La prévention des risques professionnels (habilitations techniques, conduite de véhicules, utilisation de machines et d'outils spécifiques) et la sécurité des agents (PRC1, SST, gestes de premiers secours) ;
 - Les évolutions de service (accompagnement à la réorganisation, coaching collectif, maîtrise des nouveaux logiciels métiers) ;
 - Le développement des compétences individuelles et techniques (BPJEPS, BAFA, CAP petite enfance, règlementation en matière de commande publique, bureautique, etc...);
 - Les évolutions de carrière des agents (intégration, professionnalisation, préparation aux concours et examens professionnels).



3.6.1 Orientations RH 2020 : Une politique moderne et attractive

3) Prévention et santé au travail : un projet ambitieux autour des questions du maintien en emploi et de la qualité de vie au travail

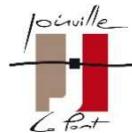
- Avec la constitution d'un pôle dédié à ces questions au sein de la DRH, le recrutement d'une psychologue du travail présente 2 jours par semaine et le recrutement en cours d'un médecin de prévention, la politique RH en matière de prévention et de santé au travail prendra en 2020 une nouvelle dimension :
 - Mise en place d'un accompagnement global des agents dont la situation de santé au travail est ou risque de devenir problématique (métiers dits à usure professionnelle, conditions physiques fragiles, agents en reclassement ou ayant des restrictions d'aptitude, etc...), en vue de les maintenir en emploi le plus longtemps possible.
 - Pour ce faire, une collaboration étroite entre tous les acteurs (agents, encadrants, service Formation, gestionnaires carrières/payes, psychologue du travail, médecin de prévention, assistante sociale du personnel) est nécessaire et sera possible grâce à la coordination du pôle Prévention et santé au travail, au côté des membres du CHSCT.
 - Renouvellement du plan annuel d'actions de prévention : en 2020, ce plan comprendra 32 actions sur des thématiques aussi diverses que la prévention des risques psychosociaux, le soutien à l'encadrement de proximité, les risques d'expositions aux principaux dangers physiques et les facteurs de pénibilité au travail.
 - Renouvellement des conventions de participation aux risques Santé et Prévoyance, avec une amélioration de l'offre en Santé à moindre coût et une augmentation de la participation financière de la Ville aux adhésions des agents au contrat de Prévoyance qui passera de 5 à 8€ / mois (+60%).
 - Gestion de la crise sanitaire de la Covid-19



3.6.1 Orientations RH 2020 : Une politique moderne et attractive

4) Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : ébauche d'un schéma directeur pour les années à venir

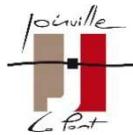
- Depuis plusieurs années, un travail sur les fiches de poste et sur l'entretien professionnel comme outil managérial de premier ordre avec l'évaluation de la manière de servir et des compétences des agents et la fixation des objectifs pour l'année à venir, a permis d'accueillir les encadrants et les agents à une gestion des emplois et des compétences plus en adéquation avec les besoins de la collectivité.
- Avec la dématérialisation des entretiens professionnels mise en place pour la campagne d'entretiens relative à l'année 2019, notre gestion va pouvoir, dès 2020, s'appuyer sur une exploitation beaucoup plus fiable et réactive des données remontées.
- Un gros travail d'harmonisation des fiches de poste et de recensement des besoins aussi bien de formations que de compétences va nous permettre de définir un schéma directeur qui s'enrichira chaque année :
 - en vue de piloter plus efficacement nos ressources en interne (souhaits de mobilité et d'évolution de carrière, détection des situations de reclassements pour raison de santé, remplacements anticipés des agents qui partent à la retraite, etc...),
 - et de les ajuster au mieux aux besoins sans cesse renouvelés de la collectivité (émergence de nouveaux services au public, nécessité de recruter de nouvelles compétences ou de former à de nouveaux métiers, etc...).
- Cette démarche structurante pour l'avenir sera menée en concertation avec les organisations syndicales et conjointement avec le Centre de gestion de la petite couronne dans le cadre de la loi n°2019-828 du 6 août 2019, dite de la Transformation de la fonction publique.



3.6.1 Orientations RH 2020 : Une politique moderne et attractive

5) Maintien du niveau des prestations d'actions sociales versées

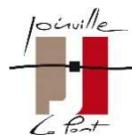
- Renouvellement de l'adhésion au CNAS, avec un effort qui sera fait sur la communication autour des offres de ce dernier auprès des agents (85.000 €/ an)
- Maintien des chèques cadeaux de Noël aux enfants des agents (5.000 € / an)
- Maintien des bons vêtements pour les agents qui ne bénéficient pas de vêtements de travail (15.000 € / an)



3.6.2 Orientations RH 2020 : Un budget du personnel en augmentation

- Le budget 2020 s'établit à 17.371.326 €, soit une augmentation de 873 938,83 € (+5,4%) par rapport au BP 2019, qui s'explique par :

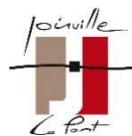
Départs annoncés : - 262.000 €	9 départs d'agents sont prévus en 2020 : 5 à la Police municipale, 1 à la Petite enfance, 1 au Logement, 1 aux RPA et 1 à la DSI. 100 % des postes seront remplacés, avec, pour la plupart, un réajustement du besoin et des profils recherchés.
Créations de poste : + 109.000 €	Les créations de poste concerteront principalement les Services à la population (Jeunesse, Guichet unique, Enseignement), mais aussi les Services techniques (Responsable administratif et financier, éducateurs des activités physiques et sportives).
Remplacements suite à départ : + 604.000 €	Il reste un certain nombre de postes vacants dont les recrutements sont en cours dans les services infrastructures, voirie, police municipale et ressources humaines.
Remplacements suite à absence temporaire : + 104.000 €	S'agissant des remplacements suite à absence temporaire (congé maternité, congé maladie), la priorité est donnée aux absences dans les services en contact direct avec la population ou qui sont déjà en tension.
Revalorisations salariales (avancements, promotions, titularisation, évolutions réglementaires, régime indemnitaire, participation à la protection sociale complémentaire) : + 98.000 €	Cette enveloppe tient compte à la fois des évolutions de carrières des agents (à l'ancienneté et au mérite), de la mise en place du RIFSEEP prévue avant la fin de l'année et du plan de déprécarisation de l'emploi déjà mentionné.
Elections municipales : + 36.000 €	
Recensement : + 7.000 €	
Effet « année pleine » des mesures RH prises en 2019 (recrutements, revalorisations) : +174.446 €.	



3.6.3 La structure de la masse salariale

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Rémunération titulaires	6 066 862,22	6 135 034,12	6 219 950,24	6 310 552,19	6 981 336,16
Rémunération contractuels	2 102 813,82	2 099 496,19	2 247 288,23	2 353 960,61	2 026 655,38
Régime indemnitaire	2 188 266,55	2 323 367,98	2 580 604,27	2 605 905,00	2 808 831,77
NBI, supplément familial, indemnité de résidence	355 860,45	351 009,85	349 891,33	357 728,21	383 382,69
Allocations chômage	226 566,05	159 604,33	141 234,38	149 887,22	226 763,06
Rémunération personnels extérieurs	57 109,35	62 004,80	59 388,86	66 812,26	66 421,93
Rémunération des emplois aidés	199 635,50	183 447,14	22 966,47	19 852,26	16 085,49
Rémunération des apprentis	13 104,53	8 553,13	0,00	0,00	0,00
Action sociale	95 659,63	95 442,43	92 054,99	93 150,98	99 973,00
Médecine du travail	23 312,90	38 782,93	21 427,82	17 230,99	18 327,00
Charges patronales	4 370 039,93	4 440 961,42	4 383 457,67	4 525 799,82	4 743 549,20
TOTAL 012	15 699 230,93	15 897 704,32	16 118 264,26	16 500 879,54	17 371 325,68

- Au BP 2020 les charges de personnel représentent 52,01 % des dépenses réelles de fonctionnement. La moyenne de la strate des communes de 10 000 à 20 000 habitants est à 59,30 % (données issues des comptes individuelles des communes).



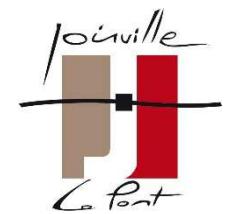
3.6.4 La structure des effectifs

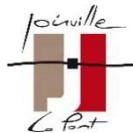
	2016	2017	2018	2019
Titulaires	291,7	286,4	286,5	288,5
Contractuels	40,4	49,6	85,3	85,3
Vacataires	56,3	49,3	22,2	24,2
Assistantes maternelles	9,0	8,2	8,0	8,0
Autres (emplois aidés, apprentis, études surveillées,...)	14,2	13,3	4,1	3,6
TOTAL	411,6	406,7	406,1	409,5

- La durée effective du travail au sein de la collectivité est de 35 heures, le temps de travail est de 37 heures hebdomadaires pour les agents à temps complet, ils bénéficient de 11 jours ARTT. Le volume de jours ARTT est impacté par l'absentéisme conformément à la réglementation.

Joinville | le | Pont

3.7. Maitrise de la fiscalité





Joinville le Pont

3.7.1 Les impôts locaux : taxe d'habitation et taxes foncières

- Gel des taux jusqu'à la fin du mandat (2026)**

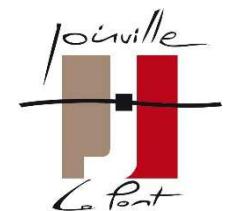
Rappel des bases et des taux	Taux communal 2019	Base 2019	Produit 2019
Taxe d'habitation	24,30%	42 615 543,00	10 355 576,95
Taxe sur le foncier bâti	26,92%	31 979 235,00	8 608 810,06
Taxe sur le foncier non bâti	36,27%	15 676,00	5 685,69

Rappel des bases et des taux	Taux communal 2020	Base 2020	Produit 2020
Taxe sur le foncier bâti	26,92%	33 487 000,00	9 014 700,40
Taxe sur le foncier non bâti	36,27%	12 800,00	4 642,56

Taxe d'habitation => la collectivité n'a plus de pouvoir de taux		43 614 000,00	10 598 202,00
--	--	---------------	---------------

- Réforme TH : sans impact sur les produits en 2020. A partir de 2021, la commune bénéficiera d'un mécanisme correcteur.

3.8. Les autres recettes de fonctionnement : gel des tarifs à la population et diminution des concours de l'Etat

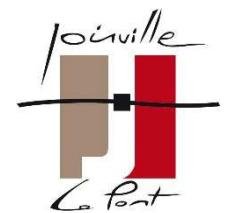


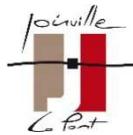


3.8.1 Les recettes de fonctionnement

- **Gel des tarifs des services à la population en 2020 pour la 5^{ème} année consécutive** en attendant une réforme ambitieuse du quotient familial et de notre politique tarifaire.
- Poursuite de la baisse des dotations et des allocations compensatrices, maintien du prélèvement FPIC et sortie progressive du dispositif DSU.
- Les impacts de la crise sanitaire (*cf diapositive 3.1.2*)

4. Les budgets annexes : situation et orientations budgétaires





4.1. Les budgets annexes

Budget Annexe Port de plaisance : de lourds investissements ont été réalisés sur les dernières années. Une nouvelle politique tarifaire mise en œuvre a été également adoptée pour développer l'attractivité du Port tant auprès des plaisanciers que des usagers.

- Ce budget étant un SPIC (service à caractère industriel et commercial) il ne peut être subventionné par le budget principal de la commune.
- C'est pourquoi des excédents de fonctionnement sont constitués afin de financer de futurs projets d'investissements.
- Aucun emprunt n'a été contracté depuis 2012. Au 31/12/2019, l'encours s'élève à 203 262,64 € et la capacité de désendettement à 4,9 an.
- Une perte de recettes est attendue compte tenu de la crise sanitaire avec l'exonération du loyer de la capitainerie mais également une baisse attendue des locations de bateaux électriques.

Budget Annexe du Cinéma :

- D'importants investissements ont été réalisés récemment avec la numérisation du cinéma.
- En 2020, il est prévu des travaux afin de sécuriser la caisse.
- Compte tenu des pertes de recettes liées à la fermeture du Cinéma pendant l'état d'urgence sanitaire, la subvention versée par la Ville sera augmentée pour faire face aux frais fixes de fonctionnement, notamment les charges de personnel.